



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES
CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 24 JUIN 2010

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49
Membres en exercice	49
Membres présents	39
Membres excusés et représentés	7
Membres absents non représentés	3

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, Mme Laurence COULON, Mme Muriel DEVAUX, Maires-Adjoints,
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, Mme Anne DAVID, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Bernard VERNEAU, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à M. LE HELLOCO, M. Luc GRAS qui a donné pouvoir à Mme DEVAUX, M. Philippe RIFFAUT qui a donné pouvoir à M. LE MAIRE, Melle Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à M. BERRIOS, Mme Jacqueline MORALES qui a donné pouvoir à Mme DISTINGUIN, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme MONCHABLON, Mme Françoise MERIC qui a donné pouvoir à M. ROSAIRE,

Sont arrivés après l'appel nominal :

M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Valérie FIASTRE.

Etaient absents non représentés :

M. Jacques-Nicolas de WECK, Mme Carole DRAI, M. Jean-Bernard THONUS,

Au cours de la séance :

M. Yves DAYAN quitte la séance au point 14, M. Henri PLAGNOL quitte la séance au point 15, M. Yves DAYAN entre au point 15, M. Henri PLAGNOL entre au point 16, M. Jean-François LE HELLOCO qui a le pouvoir de M. Gérard ALLOUCHE quitte la séance au point 18, M. Jean-François LE HELLOCO qui a le pouvoir de M. Gérard ALLOUCHE entre au point 19, M. Philippe ROSAIRE qui a le pouvoir de Mme Françoise MERIC quitte la séance au point 19, M. Philippe ROSAIRE qui a le pouvoir de Mme Françoise MERIC entre au point 20, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 21, M. Claude SOUSSY entre au point 22, Mme Pascale CHEVRIER quitte la séance au point 25, Mme Pascale CHEVRIER entre au point 27, Mme Muriel DEVAUX quitte la séance au point 30, Mme Muriel DEVAUX entre au point 34.

2 Approbation du compte rendu analytique des décisions prises par le conseil municipal à la séance du 25 mars 2010

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2010.

Unanimité

3 Communication par le Maire des arrêtés pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal le 3 avril 2008 (Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

4 Communication par le Maire des arrêtés pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal le 3 avril 2008 (Articles L.2122-22 4° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

5 Communication de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2010 autorisant le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC) à exploiter à Créteil, 40 avenue de Verdun, une nouvelle installation de climatisation classable sous la rubrique 2920-2°-a

Donne acte de la communication de l'arrêté préfectoral n° 2010/4933 du 26 avril 2010 autorisant le centre hospitalier intercommunal de Créteil à exploiter à Créteil une nouvelle installation de climatisation classable sous la rubrique 2920-2°-a de la nomenclature des installations classées

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

6 Modification du tableau des effectifs

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs.

Dit que les crédits correspondant à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

38 Pour

8 Abstentions (Mme Catherine DISTINGUIN, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

7 Accueil des stagiaires au sein de la collectivité

Approuve la charte d'accueil des stagiaires.

Approuve le principe de gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur (à compter de la 3ème année de licence)

Autorise la dépense imputée sur les crédits à ouvrir du budget 2010.

Unanimité

8 Formation des élus (article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal)

Prend acte de la tenue d'un débat sur les actions de formation des élus à l'occasion du vote du compte administratif 2009.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

9 Conseil d'administration de l'O.P.H. de Saint-Maur-des-Fossés : remplacement de Mme Henriette Rambaud

DECIDE à l'unanimité de nommer Madame Catherine DISTINGUIN en lieu et place de Madame Henriette RAMBAUD au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

10 Parrainage de la flottille 23F – renouvellement de l'adhésion à l'association des villes marraines

Article I : Décide de parrainer la flottille 23F basée à Lann Bihoué.

Article II : Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités en vue d'obtenir l'agrément du parrainage.

Article III : Autorise Monsieur le Maire à signer la charte et tous documents se rapportant à ce parrainage.

Article IV : Confirme l'adhésion à l'association des Villes Marraines et décide la reconduction tacite de cette adhésion pour les années suivantes.

Article V : Autorise Monsieur le Maire à verser à cette association, pour le compte de la commune, une cotisation annuelle pour l'exercice en cours (soit 0,03 € par habitant en 2010) et les années suivantes.

Article VI : Dit que les dépenses seront imputées sur un crédit ouvert au budget de la Ville pour l'exercice 2010 et à ouvrir pour les années suivantes.

Unanimité

11 Présentation du rapport d'activité pour l'année 2009 relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement

Donne acte de la présentation du rapport du titulaire du contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement et la perception des droits de place pour l'année 2009.

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

12 Avis du Conseil Municipal sur la demande d'exploitation dite « projet MINOVA » déposée par le SIAAP dans le cadre de la mise aux normes imposée par la Directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) de la station d'épuration Seine Amont à Valenton

Décide de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation dite « projet MINOVA » déposée par le SIAAP dans le cadre de la mise en normes imposée par la directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) de la station

d'épuration Seine Amont Valenton.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire.

Unanimité

13 Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Donne acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, relatif à l'exercice 2009.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

14 Affectation définitive du résultat de l'exercice 2009

ARTICLE 1 : Décide d'affecter définitivement le résultat 2009 de chaque budget de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL : (+ 6 724 453,54 €)

Pour + 2 000 000,00 € en fonctionnement (chapitre 002)

Pour + 4 724 453,54 € en investissement (article 1068 du chapitre 912)

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : (+ 1 108 018,66 €)

POUR + 749 851,37 € EN EXPLOITATION (CHAPITRE 002)

POUR + 358 167,29 € EN INVESTISSEMENT (ARTICLE 1068 DU CHAPITRE 10)

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : (+ 3 619 545,31 €)

POUR + 3 173 832,31 € EN EXPLOITATION (CHAPITRE 002)

POUR + 445 713,00 € EN INVESTISSEMENT (ARTICLE 1068 DU CHAPITRE 10)

BUDGET ANNEXE DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT : (66 475,29 €)

POUR +66 475,29 € EN EXPLOITATION (CHAPITRE 002).

ARTICLE 2 : Précise que cette affectation a été incluse de manière provisoire dès le budget primitif 2010.

33 Pour

8 Contre (Mme Catherine DISTINGUIN, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

15 Compte Administratif de l'exercice 2009

ARTICLE 1 : Elit Monsieur Jacques LEROY, Premier Maire Adjoint, Président de la séance pour l'approbation du compte administratif 2009 du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement et gestion des parcs de stationnement), présenté par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Approuve le compte administratif du budget principal et des budgets annexes, qui peut se résumer comme suit (cf.tableaux) en l'absence de Monsieur le Maire qui, s'étant retiré, n'a pas pris part au vote.

Article 3 : Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec des écritures du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 4 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 5 : Arrête les résultats définitifs.

33 Pour

12 Contre (Mme Catherine DISTINGUIN, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

16 Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2009 : avis du Conseil Municipal

ARTICLE UNIQUE : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

17 Vote du taux relais de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2010

ARTICLE 1 : Décide de fixer le taux relais de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2010 à 16,32%.

34 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

8 Abstentions (Mme Catherine DISTINGUIN, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

18 Saisine du médiateur pour les emprunts à risque des collectivités locales

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur Eric Gissler, Médiateur pour les emprunts à risque des collectivités territoriales, afin de mener une mission de renégociation des emprunts « hors charte de bonne conduite » souscrits par la ville au cours de la précédente mandature pour son budget principal et ses budgets annexes et qui, à ce jour, n'ont pas pu faire l'objet de renégociation directe auprès des banques afin d'éviter de faire courir le risque d'une importante augmentation des frais financiers au cours des prochains exercices ;

ARTICLE 2 : Autorise les banques qui auront accepté le principe de la médiation à étendre au bénéfice du Médiateur et de ses collaborateurs le secret bancaire pour l'ensemble des éléments d'informations dont elles disposent et qui concernent la ville de Saint-Maur.

40 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

SERVICES ECONOMIQUES

- 19 **Approbation de la convention sur le transfert de l'actif et du passif de l'Association Saint-Maurienne de Développement Economique**

Approuve le projet de convention portant sur la reprise des actifs et des passifs de l'Association Saint-Maurienne de Développement Economique.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

35 Pour

8 Abstentions (Mme Catherine DISTINGUIN, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

1 Ne prend pas part au vote (Mme Laurence COULON)

URBANISME - AMENAGEMENT

- 20 **Appel d'offres ouvert relatif à l'étude d'impact pour l'aménagement des bords de Marne entre le pont de Créteil et le pont de Bonneuil**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

DOMAINES

- 21 **Classement dans la voirie communale des quais de la Pie, de Bonneuil et du Port-au-Fouarre (route départementale 283)**

Décide le classement dans le domaine public communal routier de la route départementale n° 283 (ex RD 40 A) dans sa partie comprenant les quais de la Pie, de Bonneuil et du Port au Fouarre.

Dit que les ouvrages départementaux d'assainissement situés dans l'emprise de la voie resteront dans le patrimoine départemental.

Dit que les redevances d'occupation du domaine public liées aux voies reclassées seront perçues par la Ville à compter de la date du classement de celles-ci dans le réseau communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire.

Dit que les recettes correspondantes seront à inscrire au budget de l'exercice 2010.

Unanimité

- 22 **Approbation du projet d'installation des services économiques dans les locaux sis 75 avenue Victor Hugo à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide d'approuver le déménagement des services économiques dans les locaux situés 75, avenue Victor Hugo à Saint-Maur-des-Fossés, appartenant à la SCI VICTOR H 75.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire.

Unanimité

- 23 **Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de la commune en 2009**

Décide d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions de la Commune pour l'exercice 2009.

Dit que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Ville relatif à l'exercice 2009.

34 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

8 Abstentions (Mme Catherine DISTINGUIN, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

- 24 **Acquisition de la propriété appartenant à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés située 3, Villa Camus à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide l'acquisition de la propriété située 3 Villa Camus, parcelle cadastrée N 34 d'une superficie totale de 421 m², appartenant à l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES, au montant de 134 000 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire.

42 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

MARCHES PUBLICS

- 25 **Appel d'offres ouvert relatif à l'installation, l'encadrement patinage, la sécurité, la gestion et les animations de la patinoire mobile de Saint-Maur-des-Fossés – année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

TRAVAUX

- 26 **Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs assimilés sur la voirie – année 2010**

Approuve l'avenant N° 1 au marché relatif aux

travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs assimilés sur la voirie – Année 2010 ayant pour objet d'autoriser une augmentation de 402.000 euros hors taxes du montant maximum initial, ce qui le fixe alors à 3.082.000 euros, hors taxes, uniquement pour la première année.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au nom de la Ville.

Unanimité

27 Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de toitures dans les bâtiments communaux – lots 1 et 2

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

JEUNESSE

28 Attribution de subventions relatives à l'opération « coup de pouce »

Le service municipal R.E.L.A.I. Jeunesse a mis en œuvre une opération « Coup de Pouce » en faveur des jeunes Saint-Mauriens âgés de 13 à 26 ans, destinée à promouvoir et à soutenir quelques projets sachant faire preuve d'innovation, de créativité et de motivation. Un justificatif sera demandé au porteur du projet, il devra être fourni dans les 6 mois suivant le versement de la dotation.

Dans le cadre de cette opération un crédit spécifique de 12 000 euros a été ouvert au budget primitif de l'exercice 2010. Je vous propose aujourd'hui de répartir une somme de 7850 euros pour les projets suivants :

PROJET «POURSUITES D'ETUDES A L'ETRANGER FINLANDE»

Projet porté par Camille LEBRAS (1 participant)
15 rue de la Réunion – 94100 Saint Maur des Fossés
Participer à une partie des frais de transport 350 EUROS

PROJET «CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT AU BURKINA FASO»
Projet porté par Olivier DESGUERS (3 participants)
10 avenue Gabriel Péri -94100 Saint-Maur
Financement de l'achat d'une partie des matériaux de construction 500 EUROS

PROJET «VALORISATION DES DECHETS D'UN ORPHELINAT AU NEPAL»
Projet porté Lucie Smith (8 participants)
120 boulevard de Champigny - 94100 Saint-Maur
Financement de l'achat d'une partie des matériaux de construction 500 EUROS

PROJET «ÉTUDE DE DIFFERENTES ESPECES DE TERMITES AFIN D'IDENTIFIER DES CARACTERES DISCRIMINANTS»
Projet porté par Ahmed RAKMANI (1 participant)
5 bis avenue du Bac - 94210 La Varenne
Financement d'une partie du matériel informatique

600 EUROS

PROJET «MISSION EDUCATIVE AU TOGO»
Projet porté par Harmonie PETIT (2 participants)
7 avenue de Thiers - 94210 La Varenne
Financement de l'achat du matériel technique et des vaccins 400 EUROS

PROJET « VIETNAM 2010 »
Projet porté par Baptiste COULAUD (7 participants)
27 avenue du succès – 94100 Saint Maur
Financement d'une partie des frais médicaux 700 EUROS

PROJET « UNE ECOLE POUR COLMA SEGUERE »
Projet porté par Tiphaine L'HUILLIER (7 participants)
48 rue des coteaux – 94100 Saint Maur
Financement d'une partie du matériel pour l'achèvement de l'école 700 EUROS

PROJET « ÉCHANGE UNIVERSITAIRE ERASMUS OULU FINLANDE »
Projet porté par Jean Baptiste VINOY (1 participant)
3 avenue Guynemer – 94100 Saint Maur
Financement d'une partie des frais de scolarité 350 EUROS

PROJET « ÉTUDIER A L'ETRANGER »
Projet porté par Clarisse MARIN (1 participants)
67 avenue Louis Blanc – 94210 La Varenne
Financement d'une partie des fournitures scolaires 350 EUROS

PROJET « CREATION DE SITES WEB ET D'ELEMENTS GRAPHIQUES »
Projet porté par Samira RAISSI (1 participant)
24 rue Marignan – 94210 La Varenne
Financement d'une partie du matériel informatique 800 EUROS

PROJET « DOCUMENTAIRE : MUSIQUE ET JEUNESSE AMERICAINE A LA RECHERCHE D'UNE IDENTITE »
Projet porté par Joanne RAKOTOARISOAI (1 participant)
16 bis rue Bourdignon – 94100 Saint Maur
Financement d'une partie du matériel vidéo 700 EUROS

PROJET « KHALE KAFFRINE »
Projet porté par Jeanne PETIT (5 participants)
22 rue Kruger - 94100 Saint Maur
Financement du kit infirmerie des 5 St Mauriens 500 EUROS

PROJET « ANIMATION ET AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DANS DES VILLAGES D'ENFANTS »
Projet porté par Félix GORINTIN (6 participants)
5 bis rue de Rocroy - 94100 Saint Maur
Financement d'une partie des activités pédagogiques 700 EUROS

PROJET « AIDE AUX SAMPANIERS DU VIETNAM »
Projet porté par Laura VIGNERON (5 participants)
46 avenue Joffre - 94100 Saint Maur
Financement d'une partie de l'achat des chaises et des tables pour la salle extra scolaire 700 EUROS.

Unanimité

**ENSEIGNEMENT, AFFAIRES CULTURELLES,
JEUNESSE ET SPORTS**

29 Cours de langues vivantes étrangères en milieu scolaire : participation de la Ville pour l'année scolaire 2010 – 2011

ARTICLE I : Décide de poursuivre son action en direction de l'apprentissage des langues vivantes dans les établissements élémentaires et maternels publics et privés de la ville durant l'année scolaire 2010-2011.

ARTICLE II : La participation de la ville est fixée comme suit :

1) de la Grande Section maternelle au cours élémentaire 1ère année dans les établissements publics et privés saint-mauriens :

- 1 heure de rémunération d'un intervenant par semaine par groupe de 15 enfants, au taux horaire décidé par le conseil municipal en tenant compte des charges en vigueur à la date du versement de la participation de la Ville,

- 2,50 € par élève pour l'achat de fournitures pédagogiques.

2) au cours élémentaire 2ème année et au cours moyen dans les établissements publics élémentaires : achat de fournitures et matériels pédagogiques (livres, cartes, cassettes, magnétophones).

ARTICLE III : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2010 et à ouvrir au budget de l'année 2011.

Unanimité

30 Convention de gratuité réciproque des frais de scolarité pour la scolarisation dans le premier degré

ARTICLE I : autorise Monsieur le Maire ou le Maire-adjoint délégué à signer les conventions pour la gratuité réciproque des frais de scolarité avec les communes qui acceptent ce principe.

Unanimité

31 Remboursement de recouvrement des frais de scolarité entre communes : adoption du taux de participation des communes pour l'année scolaire 2010 – 2011

ARTICLE I : autorise Monsieur le Maire ou le Maire-adjoint délégué à signer les conventions fixant les modalités de remboursement et de recouvrement des frais de scolarité avec les autres communes.

ARTICLE II : fixe le taux de remboursement des frais de scolarité pour l'année scolaire 2010-2011 à 1168,80 euros par élève.

ARTICLE III : Les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'année 2011.

Unanimité

32 Remboursement et recouvrement des différences de tarifs de cantine avec la Ville de Joinville-le-Pont : autorisation à M. le Maire de signer la convention

ARTICLE I : décide de poursuivre les remboursements et recouvrements des différences de tarifs de cantines avec la commune de Joinville-le-Pont,

ARTICLE II : autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de remboursement et de recouvrement des différences de tarifs de cantine.

ARTICLE III : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2010 et à ouvrir aux budgets suivants.

ARTICLE IV : La recette est imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2010 et à ouvrir aux budgets suivants.

Unanimité

33 Autorisation au Maire de signer les marchés à procédure adaptées d'organisation de séjours de 5 classes de découvertes avec nuitées pour des classes élémentaires – année 2011

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'organisation de séjours de 5 jours en classes de découverte avec nuitées pour des classes élémentaires de la ville durant l'année 2011 attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 juin 2010 :

- Lot N° 1 : Classes à dominante historique à la Société CAP MONDE sise 11, Quai Conti à LOUVECIENNES (78430) dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 30.000 € et 90.000 euros, toutes taxes comprises.

- Lot N° 2 : Classes à dominante géographique à la Société CAP MONDE sise 11, Quai Conti à LOUVECIENNES (78430) dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 30.000 € et 90.000 euros, toutes taxes comprises.

- Lot N° 3 : Classes à dominante artistique et historique des arts à la Société CAP MONDE sise 11, Quai Conti à LOUVECIENNES (78430) dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 30.000 € et 90.000 euros, toutes taxes comprises.

- Lot N° 4 : Classes à dominante scientifique à la Société CAP MONDE sise 11, Quai Conti à LOUVECIENNES (78430) dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 30.000 € et 90.000 euros, toutes taxes comprises.

- Lot N° 5 : Classes à dominante développement durable à la Société CAP MONDE sise 11, Quai Conti à LOUVECIENNES (78430) dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 30.000 € et 90.000 euros, toutes taxes comprises.

Unanimité

**SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

- 34 **Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

Donne acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement relatif à l'exercice 2009.

Unanimité

La séance est levée à 0h02 le 25 juin 2010.

